



REUNION TELEPHONIQUE DU BUREAU
DU 13 MAI 2015

Présents :

Laurence TANGUILLE, Jean-Pierre HOLVOET, Dominique LASSERRE, José PREVOT, Clément BAUDY

ORDRE DU JOUR

- 1 - Disparition d'Alfredo Bini
- 2 - Bureau d'Etudes Fédéral
- 3 - Traduction du Manuel Technique en Iranien
- 4 - Transfert de prises en charge au titre des RI MAROC et ALGERIE
- 5 - CREI, feuille de route et critères des expéditions internationales
- 6 - Motion soumise par le CSR F pour l'Assemblée Générale
- 7 - Courrier aux salariés
- 8 - Assemblée Générale FSE
- 9 - Label FFS 2015
- 10 - CDS 46
- 11 - Accès au sous-sol du siècle
- 12 - Agence de l'eau : projet partenariat
- 13 - Rencontre avec le Ministre

1 - Disparition D'Alfredo Bini

Nous évoquons la disparition de ce grand karstologue européen, spéléo passionné et francophile, décédé le 30 avril. Il était connu pour ses travaux karstologiques et leurs enseignements généraux sur la karstogénèse et les rapports karsts-glaciations en montagne.

2 – Bureau d'EtudeS Fédéral

Laurence TANGUILLE fait un nouveau point sur l'état d'avancement du Bureau d'Etudes Fédéral. Son existence est intimement liée au développement du « Projet Vallon » (le Centre d'interprétation des Milieux Souterrains). La Commission Assurance et le groupe Convention sont de plus en plus sollicités pour répondre à des projets qui ne concernent plus la pratique sportive mais bien d'activités relevant de bureaux d'études. Il devient de plus en plus difficile de répondre à ces demandes. Un contrat d'assurance spécifique devient de plus en plus nécessaire pour faire face à ces dossiers. Il convient aussi de réfléchir sur l'organisation de cette structure qui peut naître et vivre avant le CIMS.



3 – Traduction du Manuel Technique en Iranien

Suite à l'accord de partenariat signé avec l'Iran, la Fédération Iranienne nous demande l'autorisation de traduire le Manuel Technique. L'accord sera demandé à l'EFS.

4 – Transfert de prises en charge au titre des Relations Internationales MAROC et ALGERIE

Un accord de principe est accordé pour transférer les financements prévus pour l'action d'un spéléo algérien à la place d'un spéléo marocain, tel que demandé par l'EFS.

5 - CREI, feuille de route et critères des expéditions internationales :

Les documents définitifs ont été adressés au bureau. Ils seront validés par le Conseil d'Administration de septembre.

6 - Motion soumise par le CSR F pour l'Assemblée Générale

L'actuelle discussion de la motion du CSR Midi Pyrénées est l'occasion de discuter sur la fusion des régions programmée dans la réforme territoriale. Ce sujet doit être abordé lors des deux prochaines réunions de Présidents de région, le Ministère ayant confirmé que cela se passerait dès début 2016.

7 - Courrier aux salariés

Nous devons confirmer par écrit à nos salariés la fin de l'augmentation automatique des salaires. La proposition de courrier (en PJ) est validée.

8 – Assemblée Générale FSE

Procuration sera donnée à Mickael LAUMANNNS pour la prochaine Assemblée Générale FSE.

9 - Label FFS 2015

L'agrément comme « Partenaire Privilégié » est accordé à Cévennes Aventure pour l'année 2015.

10 - CDS 46

Un litige opposant différents membres du SCLQ sera exposé au Conseil d'Administration précédant l'assemblée Générale afin de saisir éventuellement la Commission disciplinaire.

11 - Accès au sous-sol du siège

Le CDS 69 demande de pouvoir accéder au sous-sol du siège. Accord lui est donné, un jeu de clés sera remis aux responsables.

12 - Agence de l'eau : projet partenariat

Un projet de partenariat FFS /Agence de l'eau sera présenté au Conseil d'Administration après l'Assemblée Générale.

13 - Rencontre avec le secrétaire d'état aux sports, Thierry Braillard.

La présidente fait le compte-rendu du rendez-vous auquel participait également le DTN. Le Secrétaire d'état s'engage de faire cesser « l'hémorragie » du montant de notre subvention. Il confirme le maintien des RI.





Fédération Française
de Spéléologie

Lyon, le

à

Réf. LT/2015-
Suivi
Tél. 04 72 56 35 71
Courriel secretariat@ffspeleo.fr
Objet Fin de l'augmentation systématique des salaires

Madame,

Depuis quelques années, la FFS avait systématisé les augmentations de salaires en appliquant 1% au 1er janvier et 1% au 1er juillet de chaque année.

Le contexte économique et les contraintes qui pèsent sur la Fédération nous obligent, aujourd'hui, à remettre en cause cet usage.

C'est pourquoi conformément à la réglementation, je vous informe officiellement que le bureau fédéral a décidé de surseoir à l'augmentation systématique des salaires à compter du 1er juillet 2015.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Laurence TANGUILLE
Présidente

